



Litige achat materiel d'occasion entre particulier

Par **jeskil**, le **12/08/2009** à **09:24**

Bonjour,
J'ai acheté il y a 15j une tondeuse à un particulier . L'annonce stipulait bon état. Chez le vendeur elle a démarré, arrivé chez moi, 200km, elle n'a pas démarré aussitôt, il a fallu insisté de nombreuses fois. Une fois démarrée, je me suis aperçu que la boîte de vitesse (c'est un tracteur tondeuse) était très fatigué et que sur 3 vitesses, seule la première était encore en bon état, la troisième n'avance plus...
J'ai alors appelé mon vendeur en lui expliquant la situation, celui ci étant en déplacement m' demandé d'attendre 8 jours chose que j'ai fait et lors de cette période, la tondeuse n'a pas voulu redémarrer!!! Je l'ai ramené et le vendeur la reprise mais refuse de me rendre le chèque me disant que la tondeuse fonctionnait le jour de la vente et qu'il va voir pour changer l'allumage!!!
Il m'a fait un papier pour le retour me notifiant le remboursement de la tondeuse mais rien ne suit depuis 10 jours;
Quels sont mes droits et comment dois procéder? la boîte de vitesse HS est elle un vice caché sachant que la taille de son terrain ne m'a pas permis de l'essayer sf sur la première vitesse... Lui a joué sur le fait que son poids excessif et la petite taille de son terrain lui empêchait d'utiliser les autres vitesses...
Je ne sais aujourd'hui que faire et ai besoin de vos conseils, ai je des recours et si oui lesquels , merci d'avance

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **11:21**

UDAF de Loire-Atlantique 35 A rue Paul-Bert 44105 Nantes Cedex 04
Téléphone : 02 51 80 30 00 - Fax : 02 51 80 30 10 - Email : info@udaf44.asso.fr
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
5 bis place de la Man
44000 Nantes
Tél. : 02 51 72 00 19
Fax : 02 51 72 04 41
loire-atlantique@clcv.org
UFC - Que Choisir - Saint Nazaire
Maison des

assoc. Bur. A105 et A106rn2 bis, Rue Albert de Munrn44600 Saint NazairernTél. : 02 40 22 00
19rnFax : 02 40 19 15 93rnwww.quechoisir-saintnazeire.orgrnsaintnazeire@ufc-
quechoisir.orgrrnBonjour, [fluo]le vendeur de la tondeuse doit conformément à son annonce
vous vendre un appareil en bon état de marche, fonctionnel,[/fluo] il doit vous rembourser,
contactez l'une des 3 Associations ci-dessus, ils vous aideront, cordialement